

350 Fifth Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118-3299
Tel: +1-212-290-4700
Fax: +1-212-736-1300; 917-591-3452



HRW.org

Le 5 mai 2016

S.E. Denis Sassou Nguesso
Président de la République du Congo
Brazzaville
République du Congo

Objet : Graves atteintes aux droits humains commises par des membres des forces de maintien de la paix de la République du Congo en République centrafricaine

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons pour partager les conclusions des recherches menées par Human Rights Watch sur le meurtre présumé de 19 personnes, dont des femmes et des enfants, ainsi que sur des cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres des forces de maintien de la paix de la République du Congo servant au sein de la Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) depuis 2013. Les abus commis sont de nature extrêmement grave et nous estimons qu'ils exigent de votre part une attention immédiate.

Les meurtres délibérés de civils et de détenus par des membres des forces de maintien de la paix congolais documentés par Human Rights Watch ont été perpétrés dans au moins trois endroits. Les détails figurent en annexe de cette lettre, mais en résumé les incidents sont les suivants :

1. Les exécutions sommaires d'au moins 12 personnes à Boali les 24 et 25 mars 2014, dont des femmes et des enfants, détenues par des membres des forces de maintien de la paix congolais. Selon des témoins, les corps ont été enterrés secrètement pendant la nuit dans une fosse commune près de l'emplacement de la base de la MISCA à Boali. Le 16 février 2016, un an environ après le départ des troupes congolaises de la base de Boali, une organisation non gouvernementale locale a exhumé les corps de la fosse commune où les témoins pensaient que les victimes avaient été enterrées. L'exhumation a révélé la présence de 12 corps. Les corps se trouvaient dans un état avancé de décomposition et aucun expert légiste n'était présent, mais les personnes présentes lors de l'exhumation ont déclaré qu'étant donné les vêtements retrouvés sur les corps elles pensaient que deux des personnes découvertes étaient des femmes et une était un enfant. Au moment des faits, le Capitaine Abena était responsable des troupes congolaises à Boali.

Division Afrique

Daniel Bekele, Directeur exécutif
Leslie Lefkow, Directrice adjointe
Anneke Van Woudenberg, Directrice adjointe
Corinne Dufka, Directrice, Afrique de l'Ouest
Abdullahi Abdi, Assistant
Laetitia Bader, Chercheuse
Joyce Bukuru, Assistante sénior
Maria Burnett, Chercheuse sénior
Lane Hartill, Chercheur
Jehanne Henry, Chercheuse sénior
Felix Horne, Chercheur
Zenaïda Machado, Chercheuse
Dewa Mavhinga, Chercheur sénior
Lewis Mudge, Chercheur
Timo Mueller, Chercheur
Otsieno Namwaya, Chercheur
Ida Sawyer, Chercheuse sénior
Mausi Segun, Chercheuse
Lauren Seibert, Assistante
Jean-Sebastien Sépulchre, Assistant
Carina Tertsakian, Chercheuse sénior
Thijs Van Laer, Chercheur assistant
Jim Wormington, Chercheur

Comité Exécutif

Samuel Murumba, Coprésident
Ambassador Robin Sanders, Coprésidente
Fareda Banda
Innocent Chukwuma
Jonathan Fanton
Wendy Keys
Muna Ndulo
Randy Newcomb
Peter Rosenblum
John Ryle
Kim Samuel Johnson
Nick Shaxson
Darian Swig
Joanna Weschler
Michela Wrong

Human Rights Watch

Kenneth Roth, Directeur exécutif
Michele Alexander, Directrice exécutive adjointe,
Développement et initiatives internationales
Iain Levine, Directeur exécutif adjoint, Programmes
Chuck Lustig, Directeur exécutif adjoint, Opération
Bruno Stagno Ugarte, Directeur exécutif adjoint,
Plaidoyer

Dinah PoKempner, Directrice des Affaires juridiques
James Ross, Directeur juridique et politique
Hassan Elmasry, Coprésident
Joel Motley, Coprésident

2. Les actes de torture ayant entraîné la mort de deux leaders anti-balaka commis par des forces de maintien de la paix congolais le 22 décembre 2013 à Bossangoa. Au moment des faits, le Capitaine Mokongo était à la tête des troupes, assisté par le Capitaine Wilson Aboni.
3. L'exécution publique de deux membres présumés des milices anti-balaka à Mambéré le 26 février 2014, à laquelle ont assisté de très nombreuses personnes.
4. Le passage à tabac ayant entraîné la mort de deux hommes par des membres des forces de maintien de la paix congolais à Mambéré le 10 juin 2015.

Beaucoup de membres des forces de maintien de la paix congolais ont fait preuve de bravoure et de dévouement pour la protection des civils, même sous une incroyable pression. Mais il ne peut y avoir aucune excuse pour des membres des forces de maintien de la paix commettant de graves atteintes aux droits humains.

Human Rights Watch a publié ses conclusions sur les exactions commises par des membres des forces de maintien de la paix congolais pour la première fois le 2 juin 2014. En juillet 2014, nous avons informé le commandant de la force de la MISCA alors en fonction, le Général Jean-Marie Michel Mokoko, qui a rappelé à Bangui les deux capitaines congolais chargés des troupes de la MISCA à Bossangoa et à Boali et qui nous a indiqué avoir ordonné des enquêtes. En juillet 2014, nous avons écrit à votre ministre des Affaires étrangères, Basile Ikouébé, insistant pour que des enquêtes soient menées sur les crimes commis par les membres des forces de maintien de la paix congolais, et nous avons rencontré l'ambassadeur de la République du Congo auprès des Nations Unies à New York afin de lui faire part des résultats de nos recherches et de l'exhorter à agir.

Le 30 mai 2015, le Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) a publié ses conclusions sur les meurtres de Boali et de Bossangoa, confirmant nos propres conclusions.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur l'exploitation et les abus sexuels contre des femmes et des filles commis par des membres des forces de maintien de la paix de la MINUSCA issus de la République du Congo qui étaient déployés pour protéger l'aéroport de Bambari, de mi-septembre à mi-décembre 2015. Human Rights Watch a publié le 4 février 2016 des conclusions sur six cas.

Nous savons qu'au moins quatre notes verbales ont été adressées par l'ONU à votre gouvernement demandant un suivi sur les crimes graves présumés commis par des membres des forces de maintien de la paix congolais en République centrafricaine. Si certains membres des forces de maintien de la paix congolais ont été rapatriés en conséquence, nous n'avons connaissance d'aucun progrès tangible s'agissant d'exiger des comptes aux auteurs des crimes décrits ci-dessus.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il en va de la responsabilité de votre gouvernement de traduire en justice les auteurs de ces crimes. Le manque de progrès s'agissant de traduire en justice les militaires congolais responsables des crimes présumés commis en République centrafricaine, ne représente pas seulement une injustice, mais nuit également à la réputation de l'Union africaine, de l'ONU, et à vos efforts louables pour contribuer à ramener la paix dans ce pays dévasté par la guerre.

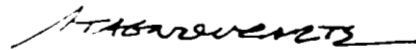
Nous vous recommandons de :

- Mener des enquêtes judiciaires indépendantes, crédibles et transparentes sur les exactions commises par des membres des forces de maintien de la paix congolais à Boali, Bossangoa, Mambéré et Bambari.
- Suspendre immédiatement tous les militaires congolais qui étaient stationnés à Boali, Bossangoa et Mambéré au moment des faits dans l'attente des résultats de cette enquête.
- Coordonner vos enquêtes avec les autorités centrafricaines et avec la MINUSCA, et de partager avec elles les informations pertinentes sur les avancées réalisées.

La République centrafricaine émerge d'une période de troubles prolongée. Ses citoyens souhaitent désespérément voir le retour de la loi et de l'ordre, et la justice pour toutes les victimes, notamment pour les victimes des exactions commises par les forces de maintien de la paix.

Je prévois de me trouver à Brazzaville au cours des prochaines semaines et apprécierais de pouvoir vous rencontrer, vous-même ou bien d'autres représentants du gouvernement concernés, afin de discuter plus avant des résultats de nos recherches. N'hésitez pas à me contacter à stagnob@hrw.org ou bien notre chercheur sur la République centrafricaine, Lewis Mudge à mudgel@hrw.org pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.



Bruno Stagno Ugarte
Directeur exécutif adjoint

Copie à :

- Monsieur Jean-Claude Gakosso, Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Étranger
- Monsieur Charles Richard Mondjo, Ministre de la Défense Nationale
- Monsieur Pierre Mabiala, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones

Annexe

Précisions sur les cas de violations des droits humains commises par des membres des forces de maintien de la paix de la République du Congo

Boali (mission de la MISCA)

Le 24 mars 2014, une vingtaine de militaires de la MISCA originaires de la République du Congo ont emmené un groupe d'au moins 12 civils, dont quatre femmes, qui se trouvaient chez un leader local d'une milice anti-balaka à Boali, une ville située à 80 kilomètres au nord de la capitale, Bangui. Les forces de maintien de la paix de la MISCA ont placé ces hommes et ces femmes en détention. Plus tôt ce jour-là, les anti-balaka avaient tué un soldat congolais du maintien de la paix, et en avaient blessé quatre autres. Les personnes interpellées ont été conduites à la base militaire de la MISCA à Boali.

Selon les témoins interrogés par Human Rights Watch, des tensions ont éclaté à Boali le 24 mars 2014 après qu'un leader anti-balaka local, le « Général » autoproclamé Maurice Konoumo, qui avait beaucoup bu, a tiré deux décharges en l'air avec une arme automatique AK-47. Des soldats congolais de la MISCA sont rapidement intervenus pour enquêter sur les tirs. Lorsqu'il s'est avéré que les coups de feu étaient partis de la maison du leader anti-balaka, les soldats du maintien de la paix ont tenté de confisquer l'arme automatique, mais Konoumo a refusé de la leur remettre. Une violente dispute a éclaté, en partie nourrie par l'état d'ivresse du général et par sa capacité limitée à communiquer en français. Tandis que la discussion devenait plus houleuse, le leader anti-balaka a suivi les soldats congolais de la MISCA jusqu'à leur base, où il a continué à se disputer avec le commandant. Konoumo a ensuite ordonné aux combattants anti-balaka de prendre leurs armes, d'ériger des barricades, et de « partir en guerre » contre les soldats de la MISCA.

Un prêtre catholique local respecté, le Père Xavier-Arnaud Fagba, a été appelé pour servir de médiateur. Le prêtre catholique a immédiatement remarqué que Konoumo était très ivre et lui a dit qu'il devait se calmer. Le général, qui a semblé comprendre, est reparti chez lui vers 17h00.

Peu après que le général soit rentré chez lui, un groupe de combattants anti-balaka ont lancé une grenade sur le véhicule des soldats congolais de la MISCA dans la zone du marché central de Boali et ont ouvert le feu sur eux avec des armes automatiques. L'attaque a fait un mort et quatre blessés au moins parmi les troupes de la MISCA.

Après cette embuscade mortelle, une vingtaine de soldats congolais de la MISCA se sont rendus chez Mokono et ont encerclé sa maison. Selon un témoin, un garçon qui avait vu les troupes congolaises de la MISCA a tenté de courir avertir le général, mais les soldats de la MISCA lui ont donné l'ordre de s'arrêter et de s'asseoir. Lorsqu'il a refusé d'obéir, ils l'ont abattu.

Lorsqu'ils sont parvenus à la maison de Konoumo, les soldats de la MISCA ont arrêté au moins 11 personnes qui s'y trouvaient, dont quatre femmes et un enfant. Des témoins ont également déclaré que les soldats de la MISCA ont arrêté au moins sept autres personnes le long de la route principale, probablement parce qu'elles portaient des amulettes traditionnelles « *gris-gris* » associées aux milices anti-balaka.

Les personnes interpellées ont été conduites à la base de la MISCA à Boali où, selon des témoins, elles ont été emmenées dans une villa où le commandant congolais de la MISCA était logé. Les soldats de la MISCA ont ordonné aux civils qui vivaient à la base de rentrer chez eux, ce qu'ils n'avaient jamais demandé auparavant. Des témoins ont signalé avoir entendu plus tard cette nuit-là une série de tirs dans la base, suivie environ une heure plus tard par une autre série de coups de feu. Le lendemain, des traces de sang étaient visibles dans divers endroits de la base, notamment à la pompe à eau où les soldats de la MISCA avaient nettoyé leurs véhicules. Une zone proche de la villa 8, également appelée *Usine Boali 3*, a été déclarée zone interdite par les soldats de la MISCA, qui ont dit aux habitants d'éviter cette zone, de ne pas y cultiver ni de couper l'herbe. Des soldats de la MISCA ont dit aux habitants que la zone avait été minée.

Le 25 mars, la MISCA a publié un [communiqué de presse](#) condamnant le meurtre du soldat du maintien de la paix à Boali. La MISCA a expliqué que le soldat avait été tué lorsque le véhicule dans lequel il se trouvait avait été attaqué par un groupe d'hommes armés. La MISCA a déclaré que ses troupes avaient riposté, tuant 12 assaillants qu'elle avait identifiés plus tard comme des anti-balaka. La MISCA a indiqué par la suite que le communiqué de presse ne reflétait pas ce qui s'était réellement produit et qu'il avait été publié trop rapidement.

Le 16 février 2016, une organisation non gouvernementale locale a procédé à l'exhumation de corps enterrés dans la fosse commune à l'endroit correspondant aux déclarations des témoins. L'exhumation a révélé 12 crânes et des amulettes anti-balaka concordant avec les personnes déclarées disparues en 2014. Les corps étaient dans un état de décomposition avancé et aucun expert légiste n'était présent, mais les personnes présentes lors de l'exhumation ont déclaré qu'étant donné les vêtements retrouvés sur les corps, elles pensaient que deux des personnes découvertes étaient des femmes et une était un enfant.

Cette exhumation récente fournit une nouvelle ouverture importante dans cette affaire exigeant un suivi judiciaire urgent de la part de la République du Congo.

Bossangoa (mission de la MISCA)

Le 22 décembre 2013, des membres des forces de maintien de la paix de la MISCA originaires de la République du Congo ont torturé à mort deux leaders anti-balaka à la suite du lynchage brutal d'un soldat congolais de la MISCA ce même jour. Le 22 décembre, le commandant des troupes de la MISCA à Bossangoa a donné l'ordre d'attaquer une base anti-balaka connue dans cette localité. Trois leaders anti-balaka ont été capturés et leurs armes ont été confisquées. Après l'attaque, des habitants de Bossangoa ont protesté, demandant que soient relâchés les leaders anti-balaka.

Par mesure de précaution, les troupes de la MISCA ont reçu l'ordre de retourner à leur base. L'un des officiers de la MISCA s'est retrouvé encerclé par une foule hostile qui lui a arraché son arme, l'a abattu, puis a mutilé son corps à coups de machette.

Lorsque le corps mutilé est arrivé à la base, les troupes de la MISCA ont cherché à se venger en s'en prenant aux trois dirigeants anti-balaka capturés qui se trouvaient déjà dans le camp. À ce moment-là, de nombreux employés locaux de l'ONU séjournaient à la base de la

MISCA pour leur sécurité, suite à de violents affrontements survenus début décembre dans la ville de Bossangoa entre les combattants de la Séléka et des anti-balaka. Des témoins ont expliqué à Human Rights Watch que les soldats de la MISCA ont donné l'ordre à tous les travailleurs humanitaires de leur remettre leurs téléphones portables et qu'ils ont enfermé le personnel dans une pièce. Les soldats de la MISCA ont ensuite également ordonné aux agents de la police locale de leur remettre leurs armes et leurs téléphones, d'ôter leurs uniformes, et de rester dans une pièce distincte.

L'un des dirigeants anti-balaka a été libéré par des soldats français du maintien de la paix, mais selon des témoins les deux autres leaders anti-balaka ont été ligotés selon la technique « arbatasher », bras et jambes étroitement attachés dans le dos.

Les témoins ont expliqué avoir entendu les militaires de la MISCA torturer les deux dirigeants anti-balaka pendant toute la nuit. Les soldats versaient du plastique fondu et brûlant sur les deux détenus, qui hurlaient de douleur et les suppliaient d'arrêter. Après des heures de torture, les deux hommes ont succombé à leurs blessures. Leurs cadavres brûlés et mutilés ont été retrouvés le lendemain et vus par de nombreux témoins, notamment par des responsables de l'église catholique et par des travailleurs humanitaires, qui ont confirmé que les deux hommes avaient subi des brûlures très importantes.

Human Rights Watch a rencontré le Capitaine Mokongo le 14 mars 2014. Il a affirmé que les deux combattants anti-balaka avaient été blessés en tentant d'attaquer l'hôpital local. Il a ajouté que les troupes de la MISCA avaient repoussé les anti-balaka et les avaient emmenés à l'hôpital, où ils avaient succombé à leurs blessures. Le capitaine Mokongo a nié les allégations selon lesquelles ses hommes avaient torturé à mort les deux combattants anti-balaka.

La version des événements fournie par le Capitaine Mokongo est contredite par les éléments de preuve recueillis par Human Rights Watch, par les déclarations des témoins ainsi que par la version des faits fournie par les travailleurs humanitaires à Bossangoa.

Mambéré 2014 (mission de la MISCA)

Le 26 février 2014, des soldats congolais de la MISCA à Mambéré ont tué publiquement deux combattants anti-balaka au principal carrefour de la ville. Des témoins interrogés par Human Rights Watch ont déclaré que des soldats congolais de maintien de la paix leur avaient expliqué que les deux hommes avaient été capturés la veille dans le village de Bambio.

Les soldats du maintien de la paix ont encouragé les habitants à assister à l'exécution publique, criant « *Ce sont des anti-balaka, nous allons les tuer.* » Après qu'une foule se soit rassemblée, les troupes du maintien de la paix ont forcé les deux hommes à descendre de leur fourgon, les ont contraints à s'allonger au sol puis les ont abattus de tirs à la tête et à la poitrine. Après l'exécution, les soldats chargés du maintien de la paix ont obligé des habitants à enterrer les corps dans le cimetière derrière la gendarmerie.

Mambéré 2015 (mission de la MINUSCA)

Le 10 juin 2015, les soldats congolais de la MINUSCA basés à Mambéré ont appréhendé et battu quatre hommes, dont deux ont succombé plus tard à leurs blessures.

Selon les recherches menées par Human Rights Watch, ces hommes ont été arrêtés par les soldats chargés du maintien de la paix à cause d'une querelle à propos d'une femme entre l'un des soldats et l'une des victimes. Human Rights Watch n'a trouvé aucune information permettant de confirmer que ces hommes avaient été impliqués dans des activités criminelles, selon ce que prétendait la MINUSCA dans un communiqué de presse publié le 10 juin 2015.

Les quatre hommes ont été battus et enlevés à leur domicile à Mambéré très tôt le matin. Ils ont été conduits à la base congolaise de la MINUSCA où les coups ont continué pendant des heures. L'une des victimes a confié plus tard à Human Rights Watch qu'il avait l'impression que son dos avait été brisé.

À l'aube, les quatre hommes ont été transportés jusqu'à un conteneur maritime dans l'enceinte de la base. L'un des hommes est mort peu après. Apprenant sa mort, les soldats chargés du maintien de la paix ont conduit les trois autres hommes à l'hôpital de Berberati, à 125 kilomètres de Mambéré et ont informé l'hôpital que les hommes étaient des voleurs. Le personnel de l'hôpital de même que des autorités locales ont indiqué à Human Rights Watch qu'ils avaient reconnu les hommes, qu'ils les connaissaient comme étant de Mambéré et qu'ils ne croyaient pas que ces hommes étaient des criminels. L'un des hommes était dans le coma à son arrivée à l'hôpital et est décédé sept jours plus tard.

La MINUSCA a ouvert une enquête interne sur l'incident et, selon nos informations, a adressé une note verbale au gouvernement de la République du Congo qui est compétent. À ce jour, Human Rights Watch n'a connaissance d'aucune avancée tangible dans cette enquête.

Exploitation et abus sexuels, Bambari 2015 (mission de la MINUSCA)

Human Rights Watch a documenté six cas d'exploitation et d'abus sexuels commis par des soldats congolais de la MINUSCA chargés du maintien de la paix fin 2015. Parmi ces cas, figurent deux cas de viol en réunion, dont un sur une enfant ; deux cas de viol, dont un sur une enfant ; et deux cas de rapports sexuels en échange de nourriture ou d'argent, dont un avec une enfant. La MINUSCA a réagi à ces allégations en rapatriant 120 soldats chargés du maintien de la paix qui étaient basés à Bambari entre mi-septembre et mi-décembre 2015. Nous savons qu'une équipe de magistrats a été envoyée depuis Brazzaville à Bambari pour mener une enquête.